

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR VISIOCONFERENCE DU 23 MAI 2022

## LISTE DE PRÉSENCE

Collège - A - Professeurs et personnels assimilés

Présents: Mres GUILLARD, CARRE-TALLON

MM. MOUHOUD, CARDALIAGUET, AGRIKOLIANSKY, BLANCHOT

Absentes et représentées : Mmes LEMAIRE, MERAD

Collège - B - Autres enseignants et assimilés

Présents: Mms ABDELNOUR, CHANTIRI, SZTULMAN

MM. ABONNEAU, AIRIAU

Absents et représentés : M. SWEENEY, OXIBAR

Collège des Personnels BIATSS

Présents: Mmes PARMAS, LEHINGUE

M. DAGISTE

Absente et représentée : Mº\*\* BOUABID

Collège des Etudiants

Présents : Mm GOLDSTEIN

MM. PARESHKUMAR POPAT, LLORENS, COSTES

Absente et représentée : Mre PETIT

Absents et représentés : MM. PERSONNAZ, BEN DOUA, LAPAZ

Collège des Personnalités extérieures

Présents : Mme ORAIN

M. CHENUT

Absentes et représentées : M<sup>mes</sup> DE GRENIER, ZIGNAGO

Absente : M<sup>me</sup> GARRIGOS Absent et représenté : M. BRICE Absents : MM. DUVAL, REDLER

### Représentante du Recteur

Présent : M-TASSART

# Membres de droit

Présentes: M<sup>mes</sup> GELIN, GALLOIS-COCHET, OKRET-MANVILLE Présents: MM. PELTRAULT, DUIZABO, FEJOZ, SALASC

#### Invités permanents

Présents: M\*\* AMZALAG, DESARBRES, SEBERT, FLEURETTE (par visioconférence), MERITET, RENAUDIN

MM. DAMART, MIAS

#### Procurations:

- Sophie LEMAIRE donne procuration à El Mouhoub MOUHOUD
- Myriam MERAD donne procuration à Pierre CARDALIAGUET
- Bruno OXIBAR donne procuration à Rouba CHANTIRI
- Morgan SWEENEY donne procuration à Sarah ABDELNOUR
- Noémie DE GRENIER donne procuration à Sarah ABDELNOUR
- Khadija BOUABID donne procuration à Alexandre DAGISTE
- Pascal BRICE donne procuration à Eric AGRIKOLIANSKY
   Soledad ZIGNAGO donne procuration à Aude SZTULMAN
- Eudes LAPAZ donne procuration à Paul-Louis COSTES
- Nizar BEN DOUA donne procuration à Smit PARESHKUMAR POPAT
- Agathe PETIT donne procuration à Vincent LLORENS
- Max PERSONNAZ donne procuration à Cassandre GOLDSTEIN

#### En cours de séance :

- Christophe CHENUT donne procuration à El Mouhoub MOUHOUD

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 16H00.



Le Président annonce en préliminaire, quelques informations concernant l'actualité :

- PSL se classe dans le Top 20 des meilleures Universités au monde, selon le classement 2021-2022 du Center for World University Rankings (CWUR), qui recense près de 20 000 établissements d'enseignement supérieur et dont les critères sont la qualité de l'enseignement, l'employabilité, la recherche, et la qualité du corps professoral. Il s'agit d'une nouvelle grande satisfaction, après l'annonce des classements précédents, notamment celui du Times Higher Education, classant PSL comme la première Université mondiale de moins de 50 ans.
- Les 19 et 20 mai ont eu lieu les auditions HCERES, ayant pour objectif la sortie de l'Établissement Public Expérimental (EPE). Il s'agit d'une demande collective et unanime, dont la volonté est de pérenniser l'Idex PSL, en demandant la sortie du statut expérimental avec trois conditions-clés: les statuts demeurent constants, les personnalités morales et juridiques des établissements sont maintenues et Dauphine conserve le statut de Grand Etablissement. Tous les établissements ont été auditionnés par un Comité HCERES, composé de deux membres nationaux et deux membres internationaux. L'action d'HCERES ne concerne pas le contenu mais l'évaluation de la trajectoire institutionnelle de l'établissement. L'avis du HCERES sera transmis au MESRI, qui décidera d'octroyer ou non la sortie du statut d'établissement public expérimental.
- Sylvie RETAILLEAU est la nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Elle était la Présidente de Paris Saclay – Idex, qui fait partie du regroupement des 10 grandes Universités françaises, dont PSL.
- Au Directeur du DEP qui demande s'il y a d'autres idex qui ont exprimé le souhait de ne plus être expérimentaux. La Directrice Générale des Services répond que PSL est le premier établissement à faire cette demande. D'autres attendent le retour de cette première audition pour déposer rapidement.
- Le Président précise que les établissements de PSL ont été auditionnés « par couple », Dauphine ayant été en binôme avec l'ENS. Frédéric WORMS et lui-même ont été auditionnés par le jury vendredi matin.
- L'appel à projets Compétences et métiers d'avenir en IA a été remporté par PSL. Cette victoire va permettre de financer de manière conséquente les enseignements en intelligence artificielle.
- La Directrice Générale des Services indique que cet appel à projets entraînera notamment le recrutement de plusieurs postes d'enseignement et de recherche. L'idée principale consiste à favoriser la mise en place d'enseignements incluant l'intelligence artificielle dans des cours d'autres disciplines. Il faut permettre aux enseignants-chercheurs intéressés de prendre le temps de se former, puis de construire ces modules d'enseignement. Pour cela, une décharge sera proposée, ainsi qu'une formation. Très prochainement, un appel à candidatures sera diffusé par le biais de PSL et de la recherche.
- Le Président ajoute que la nouvelle Licence Sciences des Organisations et Intelligence Artificielle, qui ouvre à la rentrée 2022, rencontre déjà un immense succès sur Parcoursup.
- Arnaud MIAS a été élu lors du dernier Conseil d'Administration, en qualité de Vice-président Responsabilité sociale, en remplacement d'Eric AGRIKOLIANSKY. Le Président lui laisse la parole pour se présenter.
- Le Vice-président Responsabilité sociale remercie le Conseil d'Administration d'avoir approuvé sa nomination lors de la dernière séance. Il indique être professeur à Dauphine depuis 2014. Il enseigne notamment la sociologie du travail, la socio-économie et les relations sociales. Jusqu'à cette année, il s'est longtemps occupé du Master 2 Politiques d'entreprises et responsabilité sociale, parcours Politiques publiques. Il est également sociologue du travail. Il mène beaucoup de recherches sur les questions de santé au travail, de relations sociales et de trajectoires socioprofessionnelles dans l'emploi précaire, pour de nombreuses études conduites dans des collectifs et en réponse à des appels à projets des Ministères, de France Stratégie ou du Bureau International du Travail. Pendant environ six ans, il a dirigé un groupement d'intérêts scientifiques hébergé par le CNRS sur les questions de travail et de santé au travail, dont 15 établissements font partie, comme Dauphine. Il est aussi coordinateur du Comité de rédaction de la revue Sociologie du travail, vieille revue accueillie à Dauphine depuis sa prise en responsabilité en 2019. Depuis lors, l'association qui détient le titre de cette revue est hébergée à Dauphine. Il a également de nombreuses activités d'expertises ponctuelles. Pour ce qui est des expertises régulières, il travaille très régulièrement pour l'INRS, l'Institut de recherche de la branche accident du travail et maladie professionnelle pour les travailleurs salariés ou l'Institut de la Sécurité sociale. Il travaille également pour l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) et pour la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES) du Ministère du Travail.
- Gaël NUNS de la liste Esprit Dauphine a démissionné de son mandat, en qualité de membre titulaire du Collège Étudiant au Conseil d'Administration. Il est remplacé par le suivant de liste, Eloi CASSEMICHE, absent aujourd'hui, mais représenté par son suppléant, Vincent LLORENS.
- Les dernières dates de séance avant les vacances d'été sont le 20 juin pour le Conseil d'Administration, le 4 juillet pour l'Assemblée des trois Conseils, afin d'aborder le schéma directeur stratégique de l'Université et le projet de réforme MSO et des Départements, encore préliminaire, et le 11 juillet pour un Conseil d'Administration exceptionnel, lequel portera notamment sur des sujets de ressources humaines.
- La fête des personnels aura lieu le 24 juin.
- Clarisse BELLAMY, représentante du Recteur, sera aujourd'hui exceptionnellement remplacée par Rémi TASSART.
- Le Président évoque les désagréments liés au fait que les séances du CA se terminent souvent fort tard et rappelle que l'article V-4 du Règlement intérieur, relatif à l'organisation des débats, autorise le Président à fixer, pour chaque question, le temps maximum imparti à son examen. S'il l'estime nécessaire pour l'information du Conseil, le Président peut aussi autoriser exceptionnellement le rapporteur ou l'intervenant à poursuivre l'exposé au-delà du temps fixé. Il propose de l'appliquer dès le prochain CA.
- Il laisse ensuite la parole à la Directrice Générale des Services pour aborder une information importante, liée au coût de l'énergie.



La Directrice Générale des Services présente très brièvement une circulaire du Premier Ministre, reçue le 13 avril, concernant essentiellement la consommation des établissements et opérateurs de l'État en matière de gaz. Cela est évidemment lié au contexte international. Le recours au gaz représente environ 40 % de la consommation totale en énergie du parc immobilier de l'État et de ses opérateurs ; cela s'inscrit pleinement dans les objectifs de réduction de 60 % de la consommation énergétique globale du parc immobilier tertiaire à l'horizon 2050. Très concrètement, l'État demande de prendre des mesures immédiates en termes de modulation des températures au sein des bâtiments. La température de chauffe, pour les locaux à usage d'habitation, est de 19 degrés, ce qui n'est actuellement pas la température de référence au sein des locaux de l'Université. La même vigilance doit être mise en œuvre pour les consignes de température en période de chaleur. S'agissant de la climatisation des locaux, celle-ci ne peut pas être mise en marche dès lors que la température des locaux ne dépasse pas 26 degrés, même si cela ne concerne malheureusement pas l'ensemble des locaux. L'état d'esprit général de la tutelle et de l'État, est de dire que tout gain de gaz aujourd'hui, cela sera autant de gaz à utiliser pour l'hiver prochain. L'optique est vraiment celle de la frugalité et de l'économie d'énergie afin de pouvoir tenir en cas de pénurie de gaz, notamment si le contexte international actuel se prolongeait. Elle aura sans doute l'occasion d'envoyer un message à l'ensemble de la communauté universitaire, afin que tout le monde connaisse les enjeux et les conséquences pratiques de cette circulaire. Plus généralement, ce sont aussi des engagements à prendre en tant que citoyen. Dauphine a bien conscience maintenant des imperfections de son système de chauffage et de son isolation thermique. L'année prochaine, elle pourra investir en vue d'une régulation plus fine, par zones, de la température dans ses locaux. Cela ne sera pas très difficile, mais cela signifie aussi que chacun, à son échelle, doit être un peu plus résilient sur la question des températures dans les bâtiments. S'agissant des personnels, en tout cas administratifs, il y aura la possibilité de mettre éventuellement en place du télétravall, dans le cadre de certaines circonstances exceptionnelles liées à la chaleur, à développer ultérieurement avec la DRH.

A un élu enseignant qui demande ce que prévoit la tutelle lorsqu'il fait 30 degrés dans les salles, notamment pour celles qui sont situées du côté du périphérique, la Directrice Générale des Services répond qu'il s'agit ici de tout l'enjeu de la rénovation thermique des bâtiments. Elle précise qu'en un trimestre, Dauphine a dépensé en 2022, l'équivalent de 88 % du gaz, dépensé sur l'ensemble de l'année 2021.

#### I. Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 11 avril 2022.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, soit 31 voix pour, le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 11 avril 2022.

## II. Situation en Ukraine

#### 1. Point d'information

Le Vice-président Responsabilité sociale indique que, depuis le début de la crise, un Copil Ukraine a été mis en place, afin d'échanger avec toutes les personnes sollicitant une aide ou un accueil à Dauphine. À ce jour, Dauphine a reçu 97 sollicitations, dont les deux-tiers viennent de personnes de nationalité ukrainienne. Sur ces 97 sollicitations, 7 personnes ont été prises pour intégrer des formations, à des niveaux très différents. Il y a un doctorant, des personnes en Master et en Licence. Il y a également une vingtaine de candidats au futur DU Passerelle français débutant. D'autres demandes sont, soit en cours d'instruction, soit en attente de documents pour pouvoir prendre la décision. Le Copil discute de chaque cas et sollicite toujours les responsables des formations vers lesquelles les étudiants seraient susceptibles de s'orienter.

Le Président indique que Dauphine a également un lien étroit avec l'Ukrainian Global University, dont une collègue économiste, en qualité d'ambassadrice pour la France, travaille sur l'affectation des demandes d'étudiants ukrainiens dans les différentes Universités, telles que Harvard ou Princeton. Cette Université Globale Ukrainienne est une Université virtuelle, ayant pour objectif de favoriser les retours après la guerre. Il s'agit d'accueillir les enseignants-chercheurs et chercheurs ukrainiens dans une mission d'accueil de réfugiés et de favoriser ensuite, autant que possible, leur retour. Cela permet de mieux apparier les demandes avec les compétences requises pour les formations, afin d'accueillir des étudiants ukrainiens dont la réussite est probable. En dehors de ce nouveau DU Passerelle, l'objectif aussi est de dupliquer cela sur le campus de Londres, car les étudiants ukrainiens sont plus souvent anglophones, que francophones. Ayant la chance d'avoir ce campus, il sera utilisé comme plateforme d'accueil. Le programme PAUSE s'est aussi beaucoup investi, avec des demandes de chercheurs. Aujourd'hui, cela est beaucoup plus facile que cela ne le fut avec les vagues de réfugiés précédentes. L'Europe a en effet heureusement accordé d'emblée aux Ukrainiens une protection temporaire leur autorisant un accès facilité à de nombreux dispositifs d'aide.

#### 2. Aide au logement des étudiants réfugiés dans le cadre de la crise ukrainienne

- Exonération des frais d'accompagnement logement (FAL)
- Prise en charge par l'Université du reste à charge du loyer

Le Vice-président CFVE indique que, concernant les étudiants réfugiés ukrainiens, la décision a été prise de sanctuariser des logements et de prévoir un budget consacré à leur accueil. L'objectif est d'accueillir les étudiants dans les formations avec de bonnes conditions, favorables à leur réussite. Dans un premier temps, 10 logements ont été sanctuarisés. Sur le parc de logements gérés par l'Université, dix ont été réservés aux étudiants ukrainiens. La gestion n'est pas toujours évidente. En effet, il y avait des demandes d'étudiants, dont beaucoup semblaient indiquer qu'ils allaient pouvoir se loger facilement, notamment chez de la famille; or, en réalité, ce n'est pas tout à fait le cas. Il y a même des situations un peu plus complexes à gérer d'étudiants qui viennent, par exemple, avec leurs mères. Il faut donc trouver des solutions convenant à l'accueil de



deux personnes, ce qui n'est pas le cas dans les logements d'étudiants. Dauphine est en lien avec la Préfecture et le CROUS, afin d'essayer de trouver d'autres solutions. L'idée est que l'Université paye le reste à charge pour ces étudiants logés. Ils bénéficieront d'un certain nombre d'aides : sur un loyer de 700 €, il y aura entre 300 € et 400 € d'aides et entre 300 € et 400 € de reste à charge. Il est donc proposé ici que l'Université, dans sa démarche d'accueil des étudiants, prenne en charge ce reste à charge, incluant aussi les frais d'aide au logement (FAL).

Le Président remercie vivement la solidarité exprimée depuis le début de cette crise, par le Conseil d'Administration, qui a voté favorablement à toutes les actions et mesures proposées.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, soit 32 voix pour, l'exonération des Frais d'Accompagnement Logement (FAL), dans le codre de l'aide au logement des étudiants réfugiés dans le cadre de la crise ukrainienne. Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, soit 32 voix pour, la prise en charge par l'Université du reste à charge du loyer, dans le cadre de l'aide au logement des étudiants réfugiés dans le cadre de la crise ukrainienne.

#### III. Ressources Humaines

# Délibération portant création du Comité Social d'Administration (CSA) de l'Université Paris Dauphine – PSL et fixant les parts respectives de femmes et d'hommes au sein de ce Comité

La Directrice des Ressources Humaines indique que la création du Comité Social d'Administration (CSA) est issue de la fusion du Comité Technique (CT) et du CHSCT. Ce Comité est institué par la loi de transformation du 6 août 2019. Ce point est passé au Comité Technique, lequel l'a approuvé par deux votes « pour » (SNPTES et FSU) et une abstention (CGT).

Une élue enseignante souhaite signaler que cela va réduire considérablement le nombre de représentants du personnel. En effet, il y aura autant d'élus au sein du futur CSA, qu'au sein du seul Comité Technique, sachant qu'ils auront à faire en plus ce que faisait le CHSCT: gestion des cas individuels, audits des services en souffrance, accompagnement de personnels, gestion des questions de sécurité au travail... Il s'agit donc d'une vraie dégradation de la représentation du personnel et d'une surcharge de travail pour les représentants du personnel, qui siégeront au futur CSA et qui auront à gérer toutes les thématiques collectives du CT et toutes les thématiques individuelles du CHSCT. Elle émet une suggestion, en termes de petite marge de manœuvre. Le document transmis indique que, lorsque le sujet s'y prête, il est possible de demander à des personnels, ayant un point de connaissance ou d'expertise sur un sujet, de venir appuyer les débats et d'y participer. Elle demande s'il serait possible de faire le symétrique pour les représentants du personnel, en demandant que certains d'entre eux puissent intervenir lorsqu'ils ont connaissance d'un sujet. En tout cas, il faudrait essayer de trouver des moyens de mieux répartir le travail pour les représentants du personnel.

Le Conseil d'administration approuve à 29 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, la délibération portant création du Comité Social d'Administration (CSA) de l'Université Paris Dauphine – PSL et fixant les parts respectives de femmes et d'hommes au sein de ce Comité.

# Elections professionnelles pour le Comité social d'administration (CSA), la Commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non-titulaires (CCPANT) et la Commission paritaire d'établissement (CPE) des 3 filières, du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022, par voie électronique

La Directrice des Ressources Humaines indique qu'il y a également le renouvellement des Commissions Paritaires d'Établissement, pour chacune des 3 filières administratives (Bibliothèque, ITRF et AENS), ainsi que la Commission dédiée aux contractuels. Les élections se feront en même temps que celles du CSA, dans la semaine du 1er au 8 décembre, par voie électronique.

## IV. Vie Etudiante, Pédagogie et Formation

## 1. Renouvellement des Collèges Etudiants des Conseils centraux et Conseils de Département

La Directrice des affaires juridiques indique que la date du prochain renouvellement des Collèges Étudiants a été fixée au 24 novembre et se fera par voie électronique. A cet effet, le Président a souhaité que le Conseil d'Administration approuve le principe du vote à distance, même si aucun texte ne l'oblige à le faire. Un appel à concurrence a été fait auprès de trois sociétés prestataires et, c'est la société Neovote, qui présente les tarifs plus attractifs, qui a été retenue. Cette dernière travaille également avec PSL.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, soit 32 voix pour, le renouvellement des collèges Etudiants des Conseils centraux et Conseils de Département, le 24 novembre 2022, par voie électronique.

## Tarifs des formations pour l'année universitaire 2022/2023 – LSO, MSO, MIDO, IPJ et DEP

Le Président rappelle qu'à la suite des discussions menées lors du dernier Conseil d'Administration, il convient de réitérer ce vote, puisque les étudiants s'étaient exprimés à l'unanimité « contre » les tarifs 2022/2023, et ce malgré un vote majoritaire pour cette répercussion des taux d'inflation de 2,9 % sur les droits d'inscription. Il ne s'agit donc pas d'une augmentation, mais d'un ajustement nominal, lié à l'inflation, inférieur de 1,6 point au taux prévu par l'INSEE. Les arguments, portés à la connaissance du Conseil d'Administration étaient et demeurent de trois ordres :

 une mesure temporaire doit rester temporaire : il s'agissait d'une mesure d'aide spécifique à la question de la crise Covid, durant laquelle était gelée la répercussion des taux d'inflation,



- ne pas répercuter les taux d'inflation sur les droits d'inscription est plus inégalitaire, puisque cela favorise les plus riches. La proposition était donc de suivre de très près les classes moyennes, au seuil des difficultés, en anticipant une aide sociale déclenchée par la CVEC, avant même qu'elles aient à acquitter les droits d'inscription. Pour rappel, les boursiers sont totalement exonérés de droits.
- ne pas répercuter cette hausse sur les étudiants extracommunautaires, en situation de difficulté majeure dans la période actuelle, lesquels avaient connu un choc de hausse des droits d'inscription, portés, il y quelques années, à un niveau très élevé par le gouvernement. Cela a probablement conduit à favoriser un effet d'antisélection au profit d'étudiants issus de milieux aisés, évinçant peut-être des étudiants excellent mais n'ayant pas les moyens financiers nécessaires. C'est la raison pour laquelle, il a été proposé, lors du dernier Conseil d'Administration, de ne pas répercuter les 2,9 % de hausse sur les étudiants extracommunautaires.

Une élue enseignante s'inquiète d'une possible importante croissance des frais d'inscription dans le budget des Universités, pour deux raisons principales :

- la sélection des étudiants: l'Université a intérêt à recruter des étudiants issus de milieux aisés pour obtenir plus de frais d'inscription. Elle pense qu'en local, il est possible de maîtriser cela,
- la question des inégalités entre Universités: s'il est accordé une place croissante aux frais d'inscription dans le financement des Universités, cela contribuera à un modèle inégalitaire. Il y aura d'une part, des facultés riches comprenant des enfants issus de milieux aisés, et d'autre part, des facultés sans moyens avec des enfants issus de milieux plus défavorisés, dont les parents payeront moins de frais de scolarité.

Le Président indique que cela n'est pas le sujet de la discussion d'aujourd'hui, puisqu'il s'agissait de la répercussion des taux d'inflation sur les droits et le caractère temporaire de la mesure prise en 2020. Concernant l'évolution de la structure des droits d'inscription, le chantier conduit par le Vice-président CFVE, aboutira à des propositions. Il lui semble que le débat national est très différent du débat local. S'agissant du débat local, les dix dernières années montrent que le nombre des boursiers a augmenté considérablement, puisqu'ils représentent plus de 20 % des étudiants. Ce nombre a augmenté justement parce que l'Université a les moyens de faire de la distribution sociale. Il ne s'agit pas d'une situation où les inégalités s'accroissent, mais celle où les étudiants ont davantage accès à l'Université grâce au programme Égalité des Chances, aux Cordées de la réussite et au fait que, grâce à Parcoursup, il est possible de mieux cibler des boursiers à qualité de dossiers égale. S'agissant du débat national, les travaux d'économistes montrent que la fiscalité en France corrige peu les inégalités. Dauphine a donc la possibilité de mettre en place des mécanismes de correction, liés au fait de faire payer les étudiants en fonction des revenus des parents. Cela permet de créer et de favoriser des aides à l'attention des plus défavorisés, ainsi qu'à augmenter la part des boursiers.

Une élue enseignante indique que l'information sur l'évolution du profil des étudiants, notamment en termes de bourse, est vraiment intéressante. Elle pense qu'il faudrait avoir des données plus longitudinales sur ces questions, pas simplement aux niveaux de droits versés par les étudiants. Ce seraient des données très utiles à exploiter, afin de mieux comprendre l'organisation de Dauphine et le parcours de ses étudiants.

Le Président informe qu'il a confié une mission à des enseignants-chercheurs de l'Université (économistes et sociologues) pour évaluer l'impact du programme Egalité des chances et analyser la composition sociale des étudiants dauphinois en évolution. Ce travail lorsqu'il sera prêt, sera présenté au Conseil d'Administration.

Une élue étudiante se réjouit de cette présentation plus complète sur le profil des étudiants, notamment lorsqu'il y aura des débats entre étudiants. Cela permettra de faire évoluer les choses et d'avoir de nouvelles propositions. Elle indique que les étudiants sont très satisfaits de ce qui est décidé pour les étudiants extracommunautaires. Toutefois, ils s'inquiètent toujours des effets d'antisélection et sont assez vigilants quant à ce qui en découle pour les tranches les plus vulnérables. Les étudiants espèrent que les mesures proposées pour les tranches les plus modestes non boursières seront concrètes.

Une personnalité extérieure indique que la question de la répercussion de l'inflation sur les tarifs des droits universitaires n'a pas d'effet en tant que telle sur les inégalités, puisque cela se répercute globalement sur l'ensemble des étudiants. C'est juste un effet de déplacement du tarif, d'autant plus que le Gouvernement annonce des mesures de soutien du pouvoir d'achat qui compenseront tout ou partie de ces hausses. Il faut garder à l'esprit la nécessité, pour l'Université, d'avoir une trajectoire financière soutenable. Étant donné que les subventions du Gouvernement n'augmenteront probablement pas, il n'est évidemment pas possible d'avoir une trajectoire qui se dégraderait, alors même que l'Université se lance dans un programme de travaux très importants. Elle souligne que la France est dans une situation paradoxale. La population est relativement plus jeune que dans d'autres pays européens, mais dans cette jeunesse, le taux de pauvreté est extrêmement fort. C'est le signe d'un partage de la valeur ajoutée qui n'est pas favorable aux jeunes générations et sur lequel il faudra évidemment travailler. Elle pense que ce Gouvernement en a conscience, ainsi que le ministre de l'Éducation nationale, qu'elle souhaite saluer ici pour ses engagements bien connus. Il est très important de connaître le profil des étudiants, afin de pouvoir y travailler. À titre personnel, elle ajoute avoir fait ses études dans cette Université à une époque très ancienne où le taux était unique pour tout le monde et ne dépendait pas des revenus des parents. Les étudiants étaient majoritairement issus de catégories sociales très aisées ou aisées et le taux de boursiers était très faible. Elle est donc tout à fait fière de siéger aujourd'hui dans un Conseil d'Administration avec une grille tarifaire qui lui paraît juste et qui autorise la possibilité de soutenir les étudiants issus de catégories moins favorisées, ainsi que des étudiants extracommunautaires.



Une élue enseignante salut également le travail mené lors de la première conférence du séminaire AGIR, initié par la Présidence, qui avait porté notamment sur les questions de profil des étudiants et de sélection. Il y avait des chercheuses, qui avaient fait des slides très intéressantes. Elle souhaite avoir l'occasion de reparler de manière plus exhaustive de ces questions de profils étudiants. Mais pour nuancer un peu, ces chercheuses expliquaient qu'il y avait un profil de sélection à la fois d'origine sociale et d'origine géographique très marqué à Dauphine, encore plus que dans des établissements comme Sciences Po. L'augmentation du taux de boursiers a, en partie, un côté artificiel, avec la création de la tranche zéro des boursiers, et donc d'un nouveau niveau de bourse pour des personnes qui, auparavant, ne figuraient pas comme boursiers.

Le Président indique que cela portait sur des données très anciennes, qui ne prenaient pas en compte l'effet d'évolution du programme Égalité des Chances. Il y a une proportion croissante d'étudiants, totalement exonérés grâce au programme Égalité des chances. Il reste à faire progresser le nombre d'étudiants boursiers de l'enseignement secondaire. Il pense qu'il s'agit d'une discussion saine que de pouvoir exhiber ces chiffres et rappelle qu'il a initié une mission d'évaluation et de recherche, avec un accès aux données. Il y a eu des progrès tout à fait importants, puisqu'avant l'homogénéité était très géographique, au sens même de quartier. Contrairement à ceux qui ont une position radicale contre Parcoursup, il considère que cela autorise une véritable connaissance des profils des étudiants ; la variable « boursiers » étant renseignée, cela permet d'augmenter la diversité sociale des étudiants. Le profil, y compris pédagogique, en termes de formation, a également beaucoup évolué. Un autre séminaire AGIR sera d'ailleurs dédié à cette question.

Les tableaux des tarifs ont été mis à la disposition des administrateurs.

Le Conseil d'administration approuve à 24 voix pour et 8 voix contre, les tarifs des formations pour l'année universitaire 2022/2023 - LSO, MSO, MIDO, IPJ et DEP.

## 3. Création du Certificat consultant en Mergers and Acquisitions

Le Directeur du DEP indique qu'il s'agit d'une formation certifiante, proposée notamment par une ancienne diplômée de l'Université intervenant comme vacataire à Dauphine. Elle est spécialiste d'opérations de rapprochement dans des TPE-PME. Ces opérations de rapprochement ne concernent pas que les grandes entreprises. Chaque année, des dizaines de milliers de chefs d'entreprise partent à la retraite et doivent céder leur activité ou, à défaut, les fermer, d'où l'importance de bien mener ces opérations de rapprochement, de croissance externe. Pour ce faire, les chefs d'entreprise ont besoin d'être aidés. Ils le sont par des consultants, experts comptables ou avocats. Or, ces consultants n'ont pas toujours toute la compétence attendue, notamment parce que cela a trait à la fois à la stratégie d'opérations de rapprochement, à des questions financières pour apprécier le montant de ce type d'opérations, mais aussi à des questions juridiques, puisque ce type d'opérations nécessite des transferts de propriété et de responsabilité. L'idée consiste à proposer une formation d'une dizaine de jours, pour permettre à ces consultants d'avoir un bagage assez complet couvrant les différents sujets : stratégiques, financiers et juridiques. Il s'agit de leur proposer une formation adaptée en conséquence, portée par les collègues juristes. Ce Certificat a été approuvé au CFVE du 17 mai dernier par 14 voix « pour » et 2 voix « contre ». Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

Le Conseil d'administration approuve à 28 voix pour et 4 voix contre, la création du Certificat consultant en Mergers and Acquisitions.

## V. Questions administratives et financières

## 1. Politique Voyage

La Responsable du pôle Voyage rappelle que l'actuelle politique voyage est appliquée depuis le 1er janvier 2019. Il s'agit de la première politique voyage de l'établissement, qu'il apparaissait aujourd'hui opportun de revoir pour plusieurs raisons. Il fallait avant tout ajuster certaines règles, notamment pour tenir compte des réalités du terrain en matière, par exemple, d'hôtel, d'hébergement et d'utilisation du véhicule personnel. Ensuite, il était nécessaire de préciser certains points, pas forcément clairs pour tout le monde. Enfin, il s'agissait d'adapter les pratiques et diminuer l'impact environnemental des déplacements. La méthodologie utilisée a consisté à réunir un certain nombre de politiques voyage d'établissement, en faisant un benchmark. Un groupe de travail a ensuite été constitué, représentatif des acteurs internes, aussi bien avec des enseignants que des personnels administratifs. Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

Le Président considère qu'il y a eu de belles progressions dans cette politique voyage dans trois directions : cette politique est désormais conforme à la politique de lutte contre le changement climatique et pour la biodiversité de notre université ; il était nécessaire de simplifier et de flexibiliser le choix de la première classe, permettant ainsi aux enseignants de mieux se concentrer pour travailler lors du trajet ; il n'y a plus de dépendance vis-à-vis du logiciel Notilus, rendant la situation encore plus malléable. Il s'agit donc d'une politique transparente, claire et précise, mais aussi plus souple et plus respectueuse des objectifs en matière de lutte contre le changement climatique, tout en garantissant de bonnes conditions de voyage des enseignants-chercheurs.

Un élu enseignant constate qu'en-deçà de 300 km, la première classe est autorisée, dès le premier kilomètre, à charge pour les bénéficiaires de payer le différentiel. Pour des raisons de confort, il accepte de payer le différentiel, mais refuse que cela soit imposé.



La Responsable du pôle Voyage répond que cela s'applique au-delà de 3 heures de voyage. Aujourd'hui, les établissements publics sont soumis à un décret, stipulant qu'il faut utiliser le moyen de transport le moins onéreux et le plus adapté en fonction du déplacement. La première classe est autorisée sans justification pour les trajets d'une durée supérieure à 3 heures et pour ceux qui sont inférieurs à 3 heures, si la différence de tarif est inférieure à 10 €. Cela paraissait raisonnable par rapport à la réglementation et par rapport à ce que les autres établissements ont mis en place. L'enseignant-chercheur peut ainsi tout à fait décider de payer le surcoût. Dans le cade de Notilus, le principe est de réserver les prestations, tout de suite facturées sur une carte de paiement liée au compte de l'Université. La seule possibilité est d'avancer le billet, lequel sera remboursé au retour de la mission.

A une élue enseignante qui demande s'il est possible d'obtenir un hôtel plus confortable, à charge pour l'enseignant d'en faire l'avance, la responsable du pôle Voyage répond par l'affirmative, sachant que le missionnaire doit néanmoins justifier du fait qu'il soit passé hors marché.

A une élue enseignante qui demande si la raison « confort » suffit, la responsable du pôle Voyage répond qu'il y a des hôtels confortables dans le marché. Elle précise que la nouvelle version de Notilus s'accompagnera d'un nouvel outil de réservation, avec un nouveau prestataire. Ce prestataire a construit son offre, notamment avec le CNRS, dédiée aux établissements publics et devrait davantage satisfaire les besoins.

La Directrice Générale des Services précise que l'esprit de cette nouvelle politique voyage est de s'adapter à la réalité de ce que les enseignants vivent en termes de voyage, aussi bien sur le rehaussement des tarifs, que sur un certain nombre de flexibilités ajoutées, pour permettre de favoriser, pour ceux qui le souhaitent, le transport en train même en Europe. Elle remercie toutes les équipes qui ont œuvré sur ce sujet et pour le travail fourni.

Un élu enseignant indique qu'il y a apparemment beaucoup d'attente en matière de devis. Il demande, si dans les autres établissements, il y a des incitations pour que l'agent anticipe sa réservation. En effet, ce n'est pas trop couteux de prendre une première classe très à l'avance. Or, il arrive que des agents organisent leurs missions très en retard. Il demande s'il y a une possibilité de maîtriser les coûts en incitant les agents à prendre leurs billets à l'avance.

La Responsable du pôle Voyage indique qu'il s'agit d'une très bonne idée, à laquelle il faudra réfléchir pour pouvoir la mettre en œuvre. Il est effectivement nécessaire d'anticiper au maximum les réservations. Par rapport à l'agence, il y a effectivement des délais de réponse extrêmement longs. La problématique est que l'agence se retrouve à gérer le marché CNRS et AMU, avec de nombreux nouveaux comptes. Clairement, les équipes ne sont pas suffisantes. Tous les établissements sont mécontents. Cela rappelle un peu le démarrage du premier Notilus. Il est dommage qu'ils n'aient pas capitalisé sur cette expérience-là, mais ils sont en train de recruter et vont former de nouvelles personnes, afin de redimensionner les équipes. Il existe de bons espoirs que cela se résorbe rapidement.

L'Agent comptable rebondit sur l'excellente remarque d'anticiper les réservations. D'une manière générale, cela permet de faire des économies et d'avoir les meilleurs tarifs. Si toutes les personnes avaient en tête ce bon précepte, Dauphine ferait des économies très significatives et, surtout, il y aurait un confort de travail bien meilleur. En effet, tout faire dans l'urgence, à la dernière minute, c'est souvent prendre le risque de faire mai et à des coûts plus élevés.

A une élue enseignante qui demande s'il y a flexibilité lorsqu'une offre d'hôtel est moins chère et plus adaptée, que celle proposée, la responsable du pôle Voyage répond que si l'agence n'est pas en mesure de proposer un tarif plus intéressant, il est effectivement possible de réserver ailleurs, mais il faut des justifications. Si l'enseignant arrive à justifier que, dans le marché, les hôtels proposés sont trop éloignés et qu'il a trouvé quelque chose de moins cher, il pourra l'avancer et sera remboursés au retour.

Le Directeur du DEP demande pourquoi une personne serait amenée à devoir être remboursée des indemnités kilométriques si elle utilisait sa voiture au tarif de l'indemnité kilométrique du train, sachant qu'il y a des barèmes très précis sur les indemnités kilométriques, barèmes portés par le service public ou les URSSAF. Ici, le référentiel est très décorrélé. Dans ce cas, il ne sera plus du tout intéressant de prendre sa voiture.

Pour une personne qui doit effectuer un Paris-Marseille pour se rendre à un colloque, puis prolonger par des vacances en prenant son véhicule personne, la responsable du pôle Voyage explique qu'un Paris-Marseille en train ne revient pas à la même chose que les indemnités kilométriques de la voiture. L'idée est de ne pas interdire l'utilisation du véhicule personnel; cela pourra être remboursé à hauteur du billet de train.

Un élu enseignant précise que le train, c'est 40 fois moins de productions de gaz à effet de serre que la voiture.

Le Président indique qu'il s'agit d'une politique d'incitation à lutter contre le changement climatique. Cela implique de prendre des mesures incitatives, afin de converger vers une politique réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Le Directeur du DEP cite l'exemple d'une entreprise implantée dans un coin perdu de la Normandie, à trois quarts d'heure en voiture entre Caen et Rennes. Il n'y a pas de transports en commun, donc obligation d'y aller en voiture.

La Responsable du pôle Voyage indique que dans l'exemple évoqué, il n'y a pas de débat, les indemnités kilométriques seront remboursées, car le trajet en train n'est pas possible.



Une élue enseignante remarque, s'agissant de la priorité du train sur l'avion pour des trajets en France, que la borne de 5 heures serait peut-être plus ajustée. Il y a encore un ensemble de villes entre 4 et 5 heures de train depuis Paris. Et puis, en termes de responsabilité sociale et environnementale, il ne faut pas mettre sur le même niveau les taxis et les VTC. Plusieurs chercheurs à Dauphine ont travaillé sur les questions d'ubérisation. Il y a trop de contentieux autour des plateformes, à la fois pour des questions de conditions de travail, des questions fiscales ou des questions de non-application de la réglementation dans de nombreux domaines. De plus, les plateformes ne sont absolument pas redevables du coût de la mise en circulation de tant de voitures et ont un coût écologique assez énorme. Il faut garder, pour le moment, la priorité sur le taxi et ne pas cautionner le système VTC.

La Responsable du pôle Voyage indique que la borne de 4 ou 5 heures a été débattue. Il faut prendre en compte l'impact environnemental, mais aussi, peut-être, y aller progressivement. Cela a fait l'objet de nombreuses discussions, notamment avec Stéphanie MONJON, qui a participé au groupe de travail. Quant aux VTC, compris dans l'actuelle politique de voyage, elle pense qu'un certain nombre de personnes serait mécontents, s'ils devaient être enlevés.

Le Président indique qu'il s'agit d'une injonction contradictoire. Certains collègues se plaignent de rigidité, donc en ajouter une sur le choix des taxis n'est pas pour l'instant un bon compromis. En revanche, il est tout à fait possible d'inciter à prendre les taxis plutôt que les plateformes de VTC.

Une élue enseignante répond qu'il faut effectivement rester flexible. Malheureusement, dans certaines villes, les taxis ont déjà perdu la bataille. Dans certaines villes américaines ou en Asie, attendre un taxi peut prendre 3 ou 4 heures ; il n'y en a presque plus. Tout le monde commande sur des plateformes, lesquelles ont quasiment pris tout le marché.

A une élue enseignante qui pense qu'il serait possible d'éviter les VTC au moins en France, une élue enseignante répond par l'affirmative.

Un élu enseignant pense que, dans le futur, le Conseil Environnemental et Social aura sûrement un rôle important à jouer. Au sujet de ce débat des 4 ou 5 heures, le Conseil pourra donner son avis et ce sera intéressant.

Le Président indique que cela fait partie de la mission du Vice-président Responsabilité sociale. Le Conseil fera des propositions très vite. Il remercie pour ce travail et les explications très claires, qui ont permis de déjouer les ambiguïtés et de se satisfaire des progrès réalisés, tout à fait appréciables pour la communauté.

Le Conseil d'administration approuve à 26 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, la politique voyage.

#### 2. Liste des marchés

La Responsable du service Achat indique que le marché soumis au vote concerne la fourniture, la livraison et l'installation de vidéoprojecteurs et de matériels connexes (caissons, micros de table, enceintes, boîtiers de commande). La Direction prescriptrice pour ce besoin est la Direction immobilière, en lien avec celle du projet Nouveau Campus. La stratégie envisagée pour ces achats est essentiellement d'ordre technologique, puisqu'il y a abandon de l'actuelle technologie, basée sur les lampes, au bénéfice d'une technologie laser qui permettra d'améliorer la qualité de l'image et la durabilité des matériels, tout en rationalisant la consommation énergétique et les interventions en maintenance. Le montant envisagé étant de l'ordre de 750 000 €, la procédure retenue est celle d'un appel d'offres ouvert. Le marché sera à bons de commande, sans montant minimum, avec un montant maximum volontairement empirique de l'ordre de 1 million d'euros. Le marché est alloti en fonction des spécificités des salles à équiper. Les vidéoprojecteurs seront donc de technologies différentes. Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

Le Conseil d'administration approuve à 31 voix pour et 1 voix ne prend pas part au vote, le marché suivant, à savoir :

Accord-cadre de fourniture, livraison et installation / pose de vidéoprojecteurs et matériels connexes

# 3. Sorties d'immobilisation de l'actif

L'Agent comptable indique qu'il s'agit ici des biens sortis en 2021 et des biens à sortir pour 2022. Concernant le premier tableau, il s'agit un tableau complémentaire, par rapport au tableau présenté lors du Conseil d'Administration de janvier. Même si tous les éléments ont déjà inclus dans le vote du compte financier réalisé en mars, il souhaitait, par transparence, demander un vote formel sur tous les éléments complémentaires non inclus dans les tableaux de janvier. Il s'agit principalement de biens en doublon dans la valeur d'inventaire de 2011. Il y avait une valeur brute à 7 millions et une valeur nette à 1,2 million. Quant au second tableau, plus complet, celui-ci est le fruit du résultat des travaux d'inventaire menés, quasiment en voie de finition. Il y aura peut-être un tableau complémentaire à faire sur les derniers ajustements. Ce tableau tient bien évidemment compte du vote du mois de janvier, lequel a modifié le seuil des immobilisations, pour avoir un seuil strict à 800 € HT, et qui simplifie le parc de l'Université. Il y a 7 840 fiches en prévision de sortie pour une valeur brute de 10,5 millions et une valeur nette de 1,3 million. Des documents explicatifs ont été mis à la disposition des administrateurs.

Le Conseil d'administration approuve à 28 voix pour et 4 abstentions, les sorties d'immobilisations de l'actif, à savoir :

- les biens sortis en 2021
- les biens à sortir en 2022



#### 4. Admission de créances en non-valeur

L'Agent comptable indique qu'il s'agit des dossiers pour lesquels les diligences faites par l'Agence comptable et les huissiers sont restées infructueuses. Cela concerne à ce jour 21 dossiers : 9 de formation continue pour 31 015 €, 10 de questions diverses pour 1 644,44 € et 2 de montants inférieurs à 30 €, pour 40,40 €. Cela fait un total de créances en non-valeur de 32 699,84 €. Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

Une élue BIATSS indique que la division financière demande de ne pas délivrer de diplôme aux étudiants qui n'ont pas payé les frais de scolarité. Mais généralement, la remise des diplômes a déjà eu lieu et, c'est donc trop tard. Elle préconise une coordination entre assistantes de formation, la formation continue et la division financière.

L'Agent comptable répond qu'il s'agit d'une très bonne remarque. Les dossiers présentés ici ont parfois une ancienneté assez grande. Pour les dossiers de formation continue, cela remonte à 2014. Pour pouvoir maximiser les chances de recouvrement, si l'étudiant n'a pas acquitté la totalité due, il faut essayer de ne pas délivrer de diplôme. Malheureusement, dans les quelques cas présentés, certains étudiants ont été diplômés. La motivation est donc moindre, pour l'intéressé, de payer. En matière de non-valeur, le problème de motivation n'intervient pas. Quand il n'est pas possible de recouvrer, et ce malgré tous les efforts fournis, c'est qu'il y a une impossibilité matérielle. Mais dorénavant, avant de diplômer, il faudra interroger systématiquement l'Agence comptable, pour savoir si les personnes ont acquitté tous leurs droits ; et si ce n'est pas le cas, il n'y a pas de délivrance.

Le Conseil d'administration approuve à 28 voix pour et 4 abstentions, l'admission de créances en non-valeur, pour un montant de 32 699,84 €.

# 5. Demande du Rectorat : Déclassement du domaine public de l'immeuble situé au XXXXX, après constatation de sa désaffectation

Le Représentant du Recteur indique que les immeubles situés du XXXXX appartiennent en indivision aux 11 Universités franciliennes, dont l'Université Paris Dauphine - PSL. En 2017, le Conseil d'Administration de la Chancellerie avait approuvé le projet de réhabilitation de cet ensemble immobilier, en vue d'y créer des logements dédiés aux étudiants et aux chercheurs. Le 12 mars 2021, le Conseil d'Administration a autorisé la mise en place d'un bail emphytéotique, c'est-à-dire d'un contrat conclu entre la Chancellerie et la Régie Immobilière de la Ville de Paris (qui a répondu) pour créer 63 logements, dont 49 logements étudiants financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 14 logements pour les enseignants-chercheurs. Afin de pouvoir conclure ce bail emphytéotique, il est demandé aux Conseils d'Administration des 11 Universités de déclasser le bien du domaine public. Il précise que le déclassement du domaine public ne veut pas dire « privatisation ». Il s'agit de faire passer le bien dans le domaine privé, mais ce n'est pas un transfert de propriété vers des acteurs privés. Cela reste de la propriété des 11 Universités franciliennes propriétaires.

Une personnalité extérieure indique que cette opération de déclassement permet des souplesses par rapport au Code de la propriété publique, notamment parce que le domaine public est imprescriptible. Par rapport au domaine public, le domaine privé de l'État ne l'est pas et permet beaucoup plus de souplesse quant à la destination, aux travaux ou aux prises à bail.

A une élue enseignante qui demande si cela peut être plus facilement privatisé et quel est le revers de cette souplesse par rapport au statut de ces bâtiments, le Représentant du Recteur répond que, dans tous les cas, il n'y a pas de transfert de propriété, donc pas plus de souplesse ou de fragilité. Cela reste propriété des 11 Universités franciliennes. Simplement, les opérations qui peuvent être envisagées, ici une opération de valorisation immobilière, sont plus simples à gérer car il n'y a pas les règles afférentes au domaine public, à savoir l'imprescriptibilité. Ces règles ne sont pas applicables dans le cadre du basculement des biens du domaine public au domaine privé.

Une élue enseignante répond que l'imprescriptibilité oblige, justement, à ce que cela reste du domaine de l'État. Or dans ce cas, il est autorisé quand même à en sortir un jour. En effet, depuis quelques décennies, l'État a tendance à se dessaisir de son patrimoine, ce qui est toujours un peu inquiétant.

Une personnalité extérieure précise qu'il n'y a pas d'autorisation pour une éventuelle privatisation, simplement la possibilité d'effectuer des travaux. Une souplesse est donc nécessaire pour réaliser cette opération, ce que permet le statut du domaine privé de l'État. Si les immeubles en question restaient dans le domaine public, ils seraient invendables. En effet, si dans un jour lointain l'État voulait vendre à partir du domaine privé, ce serait possible, à condition que les propriétaires soient d'accord pour le faire. Cela signifie, par exemple, que les Conseils d'Administration des 11 Universités doivent s'être prononcés favorablement en faveur d'une vente. Il y a donc quand même des freins juridiques forts avant de se séparer d'un tel bien ; une seule Université ne pourrait pas décider de vendre ses parts du bien.

A une élue enseignante qui demande si cela est arrivé récemment, une personnalité extérieure répond qu'heureusement l'État peut vendre un certain nombre de choses. Les ventes sont encadrées par la Direction Immobilière de l'État (DIE), qui est le notaire de l'État. Elle a des objectifs précis : financer l'entretien du patrimoine immobilier de l'État, rembourser la dette de l'État français, permettre d'avoir une politique immobilière dynamique pouvant s'adapter à l'évolution des besoins des administrations et des établissements publics. Il n'est donc pas absurde qu'il y ait un domaine public particulièrement protégé par le Code de la propriété publique et un domaine privé, plus souple, sur lequel il est possible de réaliser des opérations.



Le Conseil d'administration approuve à 24 voix pour et 8 abstentions, le déclassement du domaine public de l'immeuble situé au XXXXX, après constatation de sa désaffectation.

Un élu enseignant profite du fait que tout le monde ait voté pour mentionner un point. Le loyer capitalisé, 1,4 ou 2 millions, ramené à une année et au mois, cela fait environ 2 000 € de loyer pour 65 logements, voire 4 000 € si l'on additionne 1,4 et 2 millions. Il souhaite savoir comment sont calculés ces loyers qui paraissent dérisoires, même par rapport à ce que payeront les bénéficiaires.

Le représentant du Recteur répond que le Conseil d'Administration de la Chancellerie a approuvé le fond du dossier. Sur les détails très techniques, il peut difficilement répondre. Il s'agit d'une offre de la Régie Immobilière de la Ville de Paris, sachant qu'il pourra potentiellement y avoir d'autres offres car un appel à manifestations d'intérêta été lancé. Pour le loyer capitalisé, qui n'est pas énorme, c'est justement le but de ces logements. Le but est que ces loyers soient très peu chers et très accessibles pour les étudiants et les chercheurs.

## VI. Informations dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président

- Conventions
- Voyages d'études MSO

Un élu enseignant précise, concernant les voyages d'étude MSO, que les deux voyages en avion à Florence et à Prague, représentent 1 700 km et 2 000 km aller-retour, ce qui est important en termes d'impact environnemental.

Avant de clore cette réunion à 18H30, le Président remercie les membres pour leur participation. Il rappelle que le prochain Conseil d'administration aura lieu le 20 juin 2022, à 16 heures.

El Mouhoub MOUHOUD